

## **Appel à initiatives**

### **Festival « La Fête au Palais » du Collectif Palais des Fêtes**

**Juin 2023**

#### **Contexte**

Créée en octobre 2021, l'association du Collectif Palais des Fêtes réunit une trentaine d'acteurs culturels de Strasbourg et de sa région. Il a notamment pour but de promouvoir et d'organiser des manifestations culturelles au Palais des Fêtes pour rouvrir ce lieu historique au grand public.

Entre le 1<sup>er</sup> et le 18 juin 2023, le Collectif Palais des Fêtes organisera un festival pour célébrer le 120<sup>e</sup> anniversaire du Palais de Fêtes de Strasbourg, correspondant à la période de l'ancien Festival de musique de Strasbourg qui se tenait en ce lieu.

A cet effet, le Collectif Palais des Fêtes lance un appel à initiatives artistiques pour ouvrir la programmation de ce festival à toutes les structures volontaires réunissant des artistes professionnels et amateurs.

#### **Description**

Le Collectif Palais des Fêtes porte l'organisation du festival et met à disposition des artistes les lieux. Il en assure la promotion, l'organisation technique et logistique (lumières, son), la gestion de la billetterie le cas échéant, le dispositif de sécurité, la buvette et la petite restauration sur place et l'accueil des artistes pour le bon déroulement de leurs ateliers, manifestations ou représentations. Les événements pourront être organisés dans la grande salle du Palais des Fêtes et ses espaces adjacents accessibles (hall d'entrée, grand foyer, etc.), ainsi qu'au sein de plusieurs espaces du Centre chorégraphique municipal.

Les initiatives possibles dans le cadre de ce festival sont diverses. Les porteurs de projet pourront proposer par exemple : concerts, représentations artistiques, concours, ateliers de médiation, rencontres et conférences, visites musicales ou historiques, bals, ballets, pratiques artistiques, musiques à danser, exposition, etc. Les organisateurs tiennent toutefois à attirer l'attention des porteurs de projet sur le respect des lieux et leurs contraintes techniques (la grande salle du Palais des Fêtes n'est par exemple pas adaptée à la musique amplifiée).

Les événements peuvent avoir lieu en journée ou en soirée jusqu'à minuit entre le 1<sup>er</sup> et le 18 juin 2023. Les porteurs de projet sont invités à indiquer leurs dates préférentielles. Les organisateurs restent maîtres de la programmation et de son calendrier afin de permettre au plus grand nombre d'acteurs de prendre part à ces festivités.

Les caractéristiques techniques des lieux sont disponibles dans les fiches techniques annexées. Les organisateurs se tiennent à la disposition des porteurs de projet pour répondre à leurs questions.

Les initiatives sélectionnées pourront faire l'objet d'un soutien financier de la part du festival après étude du dossier par le comité de programmation et à hauteur de 3000 € maximum. Les

porteurs de projet sont invités à estimer leurs frais de production et à préciser le montant de leur demande dans leur dossier de candidature.

### **Critères de sélection**

Les initiatives qui seront privilégiées dans le choix de la programmation sont celles qui :

- Mettent en valeur le patrimoine matériel ou immatériel du Palais des Fêtes
- Promeuvent une dimension européenne
- Sont portées par des acteurs locaux
- Font la part belle à la créativité et à l'originalité
- Favorisent les collaborations et les synergies entre acteurs
- Visent différents publics de mélomanes ou de néophytes

### **Procédure de candidature**

Les porteurs de projet sont invités à compléter un dossier de candidature pour chacun de leurs projets. Ce dossier comportera :

- Le formulaire de candidature complété et signé
- Un budget succinct le cas échéant
- Numéro SIRET – SIREN et/ou l'extrait d'inscription au registre du tribunal
- Assurance responsabilité civile
- Tout document pouvant compléter la présentation du projet

Les porteurs de projet sont invités à envoyer leur dossier de candidature l'adresse **collectifpdf@gmail.com au plus tard le 31 octobre 2022.**

Les initiatives proposées seront examinées par le comité de programmation du festival constitué des membres du Collectif Palais des Fêtes, qui apportera une réponse aux candidatures au plus tard le 30 novembre 2022.